



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE VILLE DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de La Tuque tenue **19 mai 2026** à 19 h 05 à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est sous la présidence du maire, monsieur Pierre Pacarar et à laquelle sont présents mesdames Chantal Fortin et Dorys Duchesne et messieurs, Clément Dubé, Claude Gaudreault, Kevin Roy et André Mercier, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Jean-Sébastien Poirier directeur général et monsieur Christian St-Gelais, greffier.

Le maire monsieur Pierre Pacarar, souhaite la bienvenue aux deux (2) journalistes ainsi qu'aux quatre (4) citoyens présents. Il souligne que les assemblées publiques sont diffusées en direct sur la plateforme Youtube. L'enregistrement sera également disponible en différé au moyen d'un lien accessible sur le site Web de la municipalité.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ATTENDU** que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 19 h 05;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec l'ajout suivant :

#### **6.1) Terminaison d'emploi – Employé n°1362**

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 avril 2026
4. Correspondance et information :
  - a) Ministre des Transports et de la Mobilité durable / Aide financière de 723 884 \$ au Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien 2026 2027
5. Rapport des permis de construction pour le mois d'avril 2026 / 68 permis pour une valeur de 2 425 805 \$

VLT-2026-05-114

VLT-2026-05-114



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

---

### 6. Direction générale

6.1 Terminaison d'emploi – Employé n° 1362

---

### 7. Greffé

7.1 Demande de dérogation mineure n° 2026-008 / Bail 405 055, lac du Régal

7.2 Demande de dérogation mineure no 2026-011 / 640-644 A, rue Joffre

7.3 Demande de dérogation mineure no 2026-012 / 222, chemin du Lac-aux-Brochets

7.4 Demande de dérogation mineure no 2026-013 / 342, rue Bostonnais

7.5 Demande de dérogation mineure no 2026-014 / 500-510, rue Commerciale

7.6 Demande d'occupation du domaine public permanente de l'immeuble situé au 389-393, rue Saint-Louis

7.7 Demande d'occupation du domaine public permanente de l'immeuble situé au 395-399, rue Saint-Louis

7.8 Autorisation / Demande d'affichage P.I.I.A. centre-ville 500-510, rue Commerciale / Bar La Voûte (plans d'implantation et d'intégration architecturale)

7.9 Demande de rénovation P.I.I.A. centre-ville / 500-510, rue Commerciale / Bar La Voûte (plans d'implantation et d'intégration architecturale)

7.10 Demande de rénovation P.I.I.A. centre-ville / 324, rue Saint-François / Stratos La Tuque (plans d'implantation et d'intégration architecturale)

7.11 Règlement no 1000-242-2026 encadrant le droit de préemption sur le territoire de la ville de La Tuque

7.12 Autorisation de signatures / Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec sur une parcelle de terrain située sur la rue Roberval (lot 5 330 030)

7.13 Dépôt / Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil municipal

7.14 Divers

---

### 8. Trésorerie

8.1 Adoption / Comptes à payer ou à ratifier pour le mois d'avril 2026 :  
4 584 309,52 \$

8.2 Divers



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

---

### 9. Sécurité incendie

9.1 Divers

---

### 10. Travaux publics et Service technique

- 10.1 Adjudication / 2<sup>e</sup> appel d'offres – Construction d'un bloc sanitaire à la gare de La Tuque (VLT-2026-010)
- 10.2 Adjudication / Gainage de conduites d'égout (VLT-2026-013)
- 10.3 Adjudication / Réfection des Infrastructures - Rue Saint-Maurice - Phase II (VLT-2026-019)
- 10.4 Adjudication / Travaux stabilisation des talus des digues barrage Wayagamac X0002317 (VLT-2025-026)
- 10.5 Acceptation des travaux concernant l'entretien d'hiver des routes d'accès aux localités isolées pour la période du 12 octobre 2025 au 28 mars 2026 (24 semaines)
- 10.6 Divers
- 

### 11. Urbanisme et développement du territoire

- 11.1 Autorisation de signatures / Contrat de services professionnels pour l'application des programmes d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH), d'adaptation de domicile (PAD), RénoRégion (PRR) et le programme Rénovation Québec (PRQ) de la Société d'habitation du Québec
- 11.2 Octroi au Programme d'aide financière visant à favoriser l'aménagement de logements locatifs sur tout le territoire de la Ville de La Tuque / Gestion Dobel inc.
- 11.3 Divers
- 

### 12. Loisir, culture et développement touristique

- 12.1 Autorisation de signature / Entente de collaboration avec le Centre d'amitié autochtone Capetciwotakanik (3 ans)
- 12.2 Autorisation / Tarification du Colisée Denis-Morel (saison 2026-2027)
- 12.3 Reconnaissance des organismes pour l'année 2026 / Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
- 12.4 Divers



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

---

### 13. Mot du maire et activités à venir

#### 13.1 Mot du maire

#### 13.2 Activités à venir :

- 21 mai / Rencontre citoyenne avec le maire à 18 h 30 à l'aérogare Gaston-Hamel
- 21 mai / Conseil de quartier de la Couronne rurale à 19 h au Centre social municipal
- 22 mai / Silvi Tourigny, en feu / Complexe culturel
- 23 mai / Lutte aux fausses nouvelles : un enjeu de société Lysberte Cerné, journaliste / Bibliothèque Annie-Saint-Arneault
- 23-24 mai / Tranche du Championnat d'endurocross / Club de Ski de fond La Tuque Rouge
- 24 mai / MINIGYM / École la Chrysalide
- 25 mai / Rencontre citoyenne avec le maire à 18 h 30 au Centre social municipal
- 25 mai / Conseil de quartier de La Croche à 19 h au Centre social Langelier
- 26 mai / Marche sclérose en plaque / Lac St-Louis
- 28 mai / Club Couleurs & Compagnie / Bibliothèque Annie-Saint-Arneault
- 30 mai / Cabaret artistique pour adultes II / Complexe Culturel
- 30 mai / Journée de la famille / Parc St-Eugène
- 30 mai / Journée de la famille - Chasse aux trésors avec tirage / Bibliothèque Annie-Saint-Arneault
- 30 mai / Atelier Les secrets de la forêt : version serpents et échelles (7 à 12 ans) - Association forestière de la Vallée du St-Maurice / Bibliothèque Annie-Saint-Arneault
- 30 mai / Rendez-vous aérien / Aéroport La Tuque
- 1er au 19 juin / Groupes scolaires - Thème Je lis autochtone : Lecture de contes ; Atelier de dessin Dessine ta forêt de rêve / Bibliothèque Annie-Saint-Arneault
- 3 juin / Rencontre citoyenne avec le maire à 18 h 30 au Centre social Langelier
- 5-6-7 juin / Tournoi de hockey / Ski La Tuque
- 2 au 13 juin / Bar bricolage carte fête des pères / Bibliothèque Annie-Saint-Arneault
- 6 juin / Académie Rhapsodie, récital annuel / Complexe culturel
- 6-7-8- juin / Fête de la pêche/ Lac St-Louis
- 10 juin / Rencontre citoyenne avec le maire à 18 h 30 à l'École Notre-Dame-de-l'Assomption au secteur Parent
- juin / MINIGYM / École La Chrysalide

---

### 14. COMMENTAIRES DES CONSEILLERS

### 15. QUESTIONS DES MÉDIAS

### 16. QUESTIONS DU PUBLIC

### 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

VLT-2026-05-115

VLT-2026-05-116

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2026

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-115 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 avril soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### DIRECTION GÉNÉRALE

#### TERMINAISON D'EMPLOI – EMPLOYÉ N° 1362

**ATTENDU** le rapport verbal transmis au conseil municipal par le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay;

**ATTENDU** que l'employé est encore en période de probation au sens de la convention collective du Syndicat démocratique des employés municipaux de Ville de La Tuque en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-116 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal procède à la terminaison d'emploi de l'employé n° 1362, et ce, en date du 24 avril 2026 et autorise la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay, à régler les modalités de fin d'emploi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### GREFFE

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-008 / LAC DU RÉGAL (BAIL N° 405 055)

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2026-008 concernant la propriété du bail n° 405 055 situé au Lac du Régal dans le canton de Sincennes;

**ATTENDU** que cette demande consiste à permettre la construction d'un garage intégré ayant une façade de 100 % de la façade principale du chalet plutôt que 50 %, tel qu'indiqué à la réglementation actuelle;

**ATTENDU** l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2026;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

19 mai 2026

**ATTENDU** l'avis public paru le 4 mai et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-117

VLT-2026-05-117

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la demande de dérogation mineure n° 2026-008 soit acceptée.

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-011 / 640-644 A, RUE JOFFRE**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2026-011 concernant la propriété du lot 5 328 927, située au 640-644 A, rue Joffre;

**ATTENDU** que cette demande consiste à régulariser la marge avant du bâtiment principal à 4,26 mètres plutôt qu'à 4,88 mètres, tel que requis par la réglementation au moment de la construction;

**ATTENDU** l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2026;

**ATTENDU** l'avis public paru le 4 mai et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-118

VLT-2026-05-118

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la demande de dérogation mineure n° 2026-011 soit acceptée.

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-012 / 222, CHEMIN DU LAC-AUX-BROCHETS**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2026-012 concernant la propriété du lot 5 470 808, située au 222, chemin du Lac-aux-Brochets;



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

**ATTENDU** que cette demande consiste à permettre la construction d'un garage ayant une façade de 7,31 mètres plutôt que 5,63 mètres, soit 75 % de la façade du bâtiment principal, ainsi que de permettre que le garage ait une superficie de 66,89 mètres carrés plutôt que 41,63 mètres carrés, soit 75 % de la superficie du bâtiment principal, le tout, tel que requis par la réglementation actuelle;

**ATTENDU** l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2026;

**ATTENDU** l'avis public paru le 4 mai et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-119

VLT-2026-05-119

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la demande de dérogation mineure n° 2026-012 soit acceptée.

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-013 / 342, RUE BOSTONNAIS

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2026-013 concernant la propriété du lot 5 329 635, située au 342, rue Bostonnais;

**ATTENDU** que cette demande consiste à permettre la construction d'un abri attenant au garage existant avec une marge latérale de 0,30 mètre plutôt que 1,50 mètre, ainsi que de permettre une superficie totale de 74,00 mètres carrés plutôt que 50,00 mètres carrés, le tout, tel que requis par la réglementation actuelle;

**ATTENDU** l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2026;

**ATTENDU** l'avis public paru le 4 mai et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-120

VLT-2026-05-120

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la demande de dérogation mineure n° 2026-013 soit acceptée.

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-014 / 500-510, RUE COMMERCIALE

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2026-014 concernant la propriété du lot 5 328 129, située au 500-510, rue Commerciale;

**ATTENDU** que cette demande consiste à permettre l'installation de trois enseignes au DEL en façade, ainsi qu'une enseigne au DEL à l'intersection des rues Saint-Joseph et Commerciale, permettant d'avoir quatre enseignes au total plutôt que trois, en plus de permettre que celles en façade aient une hauteur de 1,22 mètre plutôt que 0,70 mètre, et que celle à l'intersection des rues Saint-Joseph et Commerciale ait une hauteur de 0,76 mètre plutôt que 0,70 mètre, le tout, tel que requis par la réglementation actuelle;

**ATTENDU** l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2026;

**ATTENDU** l'avis public paru le 4 mai et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-121      VLT-2026-05-121      **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la demande de dérogation mineure n° 2026-014 soit acceptée.

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PERMANENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 389-393, RUE SAINT-LOUIS

**ATTENDU** que cette demande consiste à permettre l'occupation du domaine public de façon permanente pour l'empiètement d'un escalier de 0,13 mètre, sur le lot 5 330 331 (23-A-32) (rue Saint-Louis) du cadastre du Québec, le tout tel qu'indiqué sur le plan préparé par l'arpenteur Jean-Guy Lahaie et portant le numéro 9627;

**ATTENDU** le règlement n° 1000-145-2011 « concernant l'occupation du domaine public » de la Ville de La Tuque;

**ATTENDU** l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 4 mai 2026;

**ATTENDU** que la Ville ne subit aucun préjudice;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026  
VLT-2026-05-122

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

VLT-2026-05-122 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise de façon permanente l'occupation du domaine public de l'immeuble situé au 389-393, rue Saint-Louis sur le lot 5 330 331 (23-A-32) (rue Saint-Louis), tel que décrit au plan.

**QUE** les frais inhérents à cette demande soient fixés à 1 000 \$ tel que prescrit par le règlement n° 1000-145-2011 « concernant l'occupation du domaine public » de la Ville de La Tuque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PERMANENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 395-399, RUE SAINT-LOUIS**

**ATTENDU** que cette demande consiste à permettre l'occupation du domaine public de façon permanente pour l'empiètement du muret de 0,20 mètre, sur le lot 5 330 331 (23-A-32) (rue Saint-Louis) du cadastre du Québec, le tout tel qu'indiqué sur le plan préparé par l'arpenteur Jean-Guy Lahaie et portant le numéro 9628;

**ATTENDU** le règlement n° 1000-145-2011 « concernant l'occupation du domaine public » de la Ville de La Tuque;

**ATTENDU** l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 4 mai 2026;

**ATTENDU** que la Ville ne subit aucun préjudice;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-123

VLT-2026-05-123 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise de façon permanente l'occupation du domaine public de l'immeuble situé au 395-399, rue Saint-Louis sur le lot 5 330 331 (23-A-32) (rue Saint-Louis), tel que décrit au plan.

**QUE** les frais inhérents à cette demande soient fixés à 1 000 \$ tel que prescrit par le règlement n° 1000-145-2011 « concernant l'occupation du domaine public » de la Ville de La Tuque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

### AUTORISATION / DEMANDE D'AFFICHAGE CENTRE-VILLE / BAR LA VOÛTE / 500-510, RUE COMMERCIALE - P.I.I.A (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

**ATTENDU** que la demande consiste à faire l'installation d'une signalisation discrète, organisée, plus élégante et mieux adaptée pour l'établissement. Soit, l'utilisation d'éléments lumineux de types de faisceaux verticaux en façade, ainsi que l'intégration du logo à l'aide de pastilles rétro éclairées en façade et petites pastilles lumineuses en quantité et positionnement stratégique pour identifier l'établissement;

**ATTENDU** que cette demande doit recevoir l'accord des autorités municipales en fonction des exigences du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**ATTENDU** l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme tenu lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2026;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-124

VLT-2026-05-124

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil municipal autorise la demande d'affichage présentée par monsieur Patrick Collins concernant l'immeuble situé au 500-510, rue Commerciale.

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### RÉNOVATION DE FAÇADE P.I.I.A. CENTRE-VILLE / 500-510, RUE COMMERCIALE / BAR LA VOÛTE / P.I.I.A. (PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

**ATTENDU** la demande de rénovation de l'immeuble situé au 500-510, rue Commerciale déposée par le propriétaire monsieur Patrick Collins;

**ATTENDU** que cette demande doit recevoir l'accord des autorités municipales en fonction des exigences du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**ATTENDU** l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue 4 mai 2026;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-125

VLT-2026-05-125

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

**QUE** ce conseil municipal **autorise** la demande de rénovation présentée par monsieur Patrick Collins concernant l'immeuble situé au 500-510, rue Commerciale, laquelle consiste à conserver la brique actuelle du rez-de-chaussée et la repeindre, ainsi que conserver la brique actuelle à l'étage et la repeindre, ainsi que repeindre le revêtement d'aluminium et moulurations architecturales de couleur foncée.

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### RÉNOVATION DE FAÇADE P.I.I.A. CENTRE-VILLE / 324, RUE SAINT-FRANÇOIS / STRATOS LA TUQUE / P.I.I.A. (PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

**ATTENDU** la demande de rénovation de l'immeuble situé au 324, rue Saint-François, propriété de la compagnie 9201-6336 Québec inc., représentée par monsieur Michel Simard;

**ATTENDU** que cette demande doit recevoir l'accord des autorités municipales en fonction des exigences du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**ATTENDU** l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 4 mai 2026;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-126

VLT-2026-05-126

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil municipal **autorise** la demande de rénovation présentée par la propriété par monsieur Michel Simard concernant l'immeuble situé au 324, rue Saint-François, qui consiste à changer les vitrines et la porte d'entrée, faire un toit permanent pour la moitié de la terrasse et changer les luminaires sur le mur (côté rue Saint-François).

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### RÈGLEMENT N° 1000-242-2026 ENCADRANT LE DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LA TUQUE

**ATTENDU** les articles 572.0.1 à 572.0.7 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) encadrant l'exercice du droit de préemption de la Ville;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement permet à la Ville de La Tuque d'évaluer l'opportunité d'acquérir un immeuble préalablement identifié par résolution à juste prix lors de la vente de ce dernier par son propriétaire, et ce, pour tout projet au bénéfice de la communauté;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

19 mai 2026

**ATTENDU** la présentation et le dépôt d'un projet de règlement et qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2026 par le conseiller monsieur Clément Dubé;

**ATTENDU** qu'aucune modification n'a été apportée entre le dépôt du projet de règlement et le règlement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-127

VLT-2026-05-127

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le règlement n° 1000-242-2026 encadrant le droit de préemption sur le territoire de la Ville de la Tuque soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AUTORISATION DE SIGNATURES / ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC SUR UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE SUR LA RUE ROBERVAL (LOT 5 330 030)**

**ATTENDU** qu'une demande a été soumise par le service technique concernant une servitude pour une desserte sur une propriété située sur la rue Roberval, lot 5 330 030;

**ATTENDU** que ladite servitude en faveur d'Hydro-Québec consiste à permettre le déplacement de la ligne électrique, et ce, afin de permettre à la Ville de La Tuque de finaliser le projet de la fermeture de la rue Roberval tel qu'il apparaît à un plan de servitude préparé par Hydro-Québec en date du 8 avril 2026;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-128

VLT-2026-05-128

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, monsieur Pierre Pacarar et le greffier, monsieur Christian St-Gelais, à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque l'acte de servitude préparé par le notaire mandaté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DÉPÔT / DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ATTENDU** que l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités stipule que tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a sur le territoire de la municipalité;



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

**ATTENDU** que celle-ci consiste à déclarer notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts;

**ATTENDU** l'élection du nouveau conseiller dans le district no 1 (Parent), monsieur Kevin Roy, à l'élection partielle du 10 mai dernier;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-129

VLT-2026-05-129

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil municipal prend acte du dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du nouvel élu du conseil municipal de la Ville de La Tuque, monsieur Kevin Roy, conformément à loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### TRÉSORERIE

#### ADOPTION / COMPTES À PAYER OU À RATIFIER POUR LE MOIS D'AVRIL 2026

La greffière fait lecture des comptes à payer ou à ratifier pour le mois d'avril 2026;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-130

VLT-2026-05-130

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil municipal approuve les comptes de la Ville de La Tuque pour le mois d'avril 2026 au montant de **4 584 309,52 \$** conformément à la liste jointe en annexe pour faire partie intégrante des présentes et autorise la directrice des finances et trésorière madame Christine Gervais à en effectuer les paiements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE TECHNIQUE

#### ADJUDICATION / 2<sup>E</sup> APPEL D'OFFRES – CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE À LA GARE DE LA TUQUE (VLT-2026-010)

**ATTENDU** que lors d'un 2<sup>e</sup> appel d'offres public pour la construction d'un bloc sanitaire à la gare de La Tuque qui se terminait le 27 avril dernier, trois (3) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

SOUSSIONNAIRES	ADRESSE	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Les Gestions N.A. Carrier inc.	4065, boulevard Ducharme La Tuque QC G9X 4V1	149 945,97 \$
Villeneuve et fils inc.	341, rue Jacques-Buteux La Tuque QC G9X 2C4	159 727,11 \$
Maurécon inc.	825, rue Houssart Trois-Rivières QC G8T 9C1	222 911,58 \$

**ATTENDU** l'analyse des soumissions déposées;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-131

VLT-2026-05-131

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil municipal accorde le contrat pour la construction d'un bloc sanitaire à la gare de La Tuque au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Les Gestions N.A. Carrier inc.** » de La Tuque, au montant total de **149 945, 97 \$** (taxes exclues), et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### ADJUDICATION / GAINAGE DE CONDUITES D'ÉGOUT (VLT-2026-013)

**ATTENDU** que lors d'un appel offres public pour le gainage de conduites d'égout qui se terminait le 27 avril dernier, quatre (4) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSE	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Les excavations Lafontaine inc.	872, rue Archimède Lévis QC G6V 7M5	82 128,00 \$
Fernand Gilbert Ltée	400-1700, boulevard Talbot Saguenay QC G7H 7Y1	92 532,03 \$
CGI Environnement inc.	4585, boulevard Lite Laval QC H7C 0B8	99 548,56 \$
Insituform Technologies Limited	10300, boulevard Henri-Bourassa Ouest Montréal QC H4S 1N6	127 850,00 \$

**ATTENDU** l'analyse des soumissions déposées;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-132

VLT-2026-05-132

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil municipal accorde le contrat pour le gainage de conduites d'égout au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Les excavations Lafontaine inc.** » de La Tuque, au montant total de **82 128,00 \$** (taxes exclues), et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

### ADJUDICATION / RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RUE SAINT-MAURICE – PHASE II (VLT-2026-019)

**ATTENDU** que lors d'un appel offres public pour la réfection des infrastructures de la rue Saint-Maurice – Phase II qui se terminait le 27 avril dernier, cinq (5) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSE	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Bétonnière La Tuque inc.	2990 place Industrielle La Tuque QC G9X 4T1	794 152,67 \$
Roxboro Excavation inc.	1620, croissant Newman Dorval QC H9P 2R8	875 822,87 \$
Eurovia Québec Construction inc.	3200, boulevard Hubert-Biermans Shawinigan QC G9N 0A4	922 863,30 \$
Les gestions N.A. Carrier inc.	4085, boulevard Ducharme La Tuque QC G9X 4V1	962 324,63 \$
Construction et pavage Boisvert inc.	180, boulevard de La Gabelle St-Étienne-des-Grès QC G0X 2P0	1 167 355,00 \$

**ATTENDU** l'analyse des soumissions déposées;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-133

VLT-2026-05-133

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil municipal accorde le contrat pour la réfection des infrastructures de la rue St-Maurice – Phase II au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Bétonnière La Tuque** » de La Tuque, au montant total de **794 152,67 \$** (taxes exclues), et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### ADJUDICATION / TRAVAUX STABILISATION DES TALUS DES DIGUES DU BARRAGE WAYAGAMAC X0002317 (VLT-2025-026)

**ATTENDU** que lors d'un appel offres public pour des travaux de stabilisation des talus des digues du barrage Wayagamac X0002317 qui se terminait le 28 avril dernier, cinq (5) soumissions ont été reçues, telles que décrites ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSE	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Groupco Construction inc.	613, chemin Flora-Marchand Grandes-Piles QC G0X 1H0	129 430,50 \$
Les entreprises Nikan inc.	B-88, rue Sokastin Wemotaci QC G0X 3R0	130 606,75 \$
Bétonnière La Tuque inc.	2990 place Industrielle La Tuque QC G9X 4T1	195 042,31 \$
Les gestions N.A. Carrier inc.	4085, boulevard Ducharme La Tuque QC G9X 4V1	199 672,01 \$
Cité Construction TM inc.	467, rue Monfette Est Theiford Mines QC G6G 7H4	215 885,00 \$

**ATTENDU** l'analyse des soumissions déposées;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026  
VLT-2026-05-134

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

VLT-2026-05-134

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal accorde le contrat pour des travaux de stabilisation des talus des digues du barrage Wayagamac X0002317 au plus bas soumissionnaire conforme, soit « **Groupco Construction inc.** » de Grandes-Piles, au montant total de **129 430,50 \$** (taxes exclues), et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ACCEPTATION DES TRAVAUX CONCERNANT L'ENTRETIEN D'HIVER DES  
ROUTES D'ACCÈS AUX LOCALITÉS ISOLÉES POUR LA PÉRIODE DU 12  
OCTOBRE 2025 AU 28 MARS 2026 (24 SEMAINES)**

**ATTENDU** l'adoption par le gouvernement du Québec de la politique sur l'entretien des routes d'accès aux localités isolées pour l'entretien de 342 kilomètres de route répartis de la façon suivante :

- Route reliant Parent à La Croche 248 km
- Route reliant Clova à Parent 94 km

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-135

VLT-2026-05-135

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil municipal autorise la trésorière, madame Christine Gervais, à produire une réclamation finale au ministère des Transports du Québec, au montant total de **673 788,90 \$** représentant l'entretien d'hiver 2025-2026 des secteurs suivants, pour la période du 13 octobre 2025 au 28 mars 2026.

<b><u>ROUTE RELIANT PARENT À LA CROCHE</u></b>	
Octobre (Sem. 13 octobre au 2 novembre 2025) Contrats d'entretien	50 024,81 \$
Novembre Contrats d'entretien	90 631,12 \$
Décembre Contrats d'entretien	90 298,53 \$
Janvier Contrats d'entretien	86 950,77 \$
Février Contrats d'entretien	86 950,77 \$
Mars Contrats d'entretien	98 747,40 \$
Autres travaux	12 254,14 \$
<b>Montant total</b>	<b><u>515 857,55 \$</u></b>



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

<b>ROUTE RELIANT PARENT À CLOVA</b>	
Octobre (Sem. 13 octobre au 2 novembre 2025) Contrat d'entretien	16 499,63 \$
Novembre Contrat d'entretien	25 922,24 \$
Décembre Contrat d'entretien	27 229,82 \$
Janvier Contrat d'entretien	33 820,02 \$
Février Contrat d'entretien	27 229,82 \$
Mars Contrat d'entretien	27 229,82 \$
<b>Montant total</b>	<b>157 931,35 \$</b>
<b>Note: Ces montants incluent les taxes nettes</b>	
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>673 788,90 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

#### AUTORISATION DE SIGNATURES / CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'APPLICATION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DES MAISON D'HÉBERGEMENT (PAMH), D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD), RÉNORÉGION (PRR) ET LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

**ATTENDU** que Ville de La Tuque agit à titre de mandataire de la Société d'habitation du Québec pour la livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec;

**ATTENDU** que Ville La Tuque désire conclure une nouvelle entente de services professionnels dans le cadre de l'application des programmes d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH), d'adaptation de domicile (PAD), RénoRégion (PRR) et le programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-136 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREULT**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Philippe Pronovost, chef de service en urbanisme et environnement, à signer pour et au nom de Ville de La Tuque une entente de services professionnels avec madame Véronique Bastien, inspecteur accrédité SHQ pour l'application des Programmes de la Société d'habitation du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

VLT-2026-05-136



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

### OCTROI AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À FAVORISER L'AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LA TUQUE / GESTION DOBEL INC.

**ATTENDU** le règlement en vigueur n° 1000-234-2025 instituant un programme d'aide financière visant à favoriser l'aménagement de logements locatifs sur tout le territoire de la ville de La Tuque;

**ATTENDU** la présentation et l'analyse du projet de construction de 6 unités de logements locatifs par l'entreprise Gestion Dobel inc., représentée par monsieur Zachary Dolbec;

**ATTENDU** que ce projet répond aux critères d'admissibilité prévus au programme en vue d'obtenir une aide financière sous forme de subvention ainsi qu'un crédit de taxes foncières sur une période maximale de 5 ans, sous réserve d'approbation par ce conseil;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-137

VLT-2026-05-137

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal accorde une aide financière au montant de 60 000 \$ à l'entreprise Gestion Dobel inc., puisée à même le Fonds Régions et Ruralité – volet 2, tel qu'entériné par le conseil d'agglomération de La Tuque lors de sa séance tenue le 21 avril, ainsi qu'un crédit de taxes foncières pour une période maximale de 5 ans, le tout en vertu du règlement n° 1000-234-2025.

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### LOISIR, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

#### AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE CAPETCIWOTAKANIK (3 ANS)

**ATTENDU** que la Ville de La Tuque reconnaît l'importance du partenariat intervenu avec le Centre d'amitié autochtone Capetciwotakanik pour l'organisation d'événements clés annuels;

**ATTENDU** que les parties désirent établir une entente de collaboration visant à en préciser les modalités;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-138

VLT-2026-05-138

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, madame Estelle Paulhus, à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque l'entente de collaboration avec le Centre d'amitié autochtone Capetciwotakanik pour une durée de 3 ans, incluant un soutien financier de 15 000 \$ annuellement, ainsi qu'un soutien technique et matériel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### AUTORISATION / TARIFICATION DU COLISÉE MUNICIPAL (SAISON 2026-2027)

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire madame Estelle Paulhus, en date du 23 avril 2026, concernant la tarification du Colisée municipal pour la saison 2026-2027;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-139

VLT-2026-05-139

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil municipal fixe la tarification suivante pour la saison 2026-2027 du Colisée municipal :

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### RECONNAISSANCE DES ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2026 / POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

**ATTENDU** que Ville de La Tuque soutient annuellement les efforts et les actions des différentes organisations en sports, culture, loisir, vie communautaire, touristiques et de plein air établies sur le territoire de La Tuque;

**ATTENDU** que le conseil désire renouveler l'octroi des sommes en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes pour une période d'un (1) an;

**ATTENDU** que cette politique établit des paramètres lui permettant d'analyser de façon objective et équitable les demandes d'aide financière provenant des organismes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2026-05-140

VLT-2026-05-140

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal reconnaît le soutien financier, et ce, pour une période d'un an, des différents organismes décrits ci-dessous et autorise la trésorière et directrice des Finances madame Christine Gervais à en effectuer les versements pour un montant totalisant 85 885 \$.

**QUE** les organismes reconnus s'engagent à respecter les différentes obligations décrites à l'intérieur de la Politique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

---

### COMMENTAIRES DU MAIRE

Aucun commentaire.

---

### COMMENTAIRES DES CONSEILLERS

La conseillère madame **Chantal Fortin** souhaite s'adresser aux citoyens de son district, soit celui du Bel-Air / centre-ville. Elle est fière de constater l'émergence de nombreux beaux projets au centre-ville. Elle remercie les entrepreneurs qui investissent pour améliorer leur façade, notamment le bar La Voûte, Stratos Pizzeria, La Tuque Déli, la Boutique Elle Plus ainsi que l'ancien restaurant Saint-François. Le centre-ville se refait une beauté. Elle souligne également que la gare sera repeinte et qu'un nouveau bloc sanitaire sera installé. Le projet d'embellissement du centre-ville est financé grâce au Fonds Régions et Ruralité. Elle félicite chaleureusement les entrepreneurs qui choisissent d'investir dans notre centre-ville. Elle revient aussi sur le Gala Desjardins, qui a eu lieu récemment. Elle tient à féliciter tous les récipiendaires, les gagnants ainsi que toutes les personnes qui ont participé. Félicitations également à la Chambre de commerce et à ses partenaires pour l'organisation. Elle rappelle qu'il est important pour nos entrepreneurs de recevoir des encouragements, car il faut beaucoup d'audace et de persévérance pour être un bon entrepreneur. Madame Fortin mentionne recevoir plusieurs appels concernant le nettoyage des rues du quartier Bel-Air. Elle demande aux citoyens de faire preuve de patience : les équipes sont actuellement à l'œuvre pour nettoyer les rues de la ville. Elle termine en invitant la population à participer en grand nombre aux consultations citoyennes qui auront lieu prochainement. Elle encourage les gens à venir les rencontrer pour s'informer sur la vision future de la ville. L'objectif est aussi d'écouter les citoyens : leurs projets, leurs commentaires sur leur quartier ou même sur l'ensemble de la ville. Participez en grand nombre.

Le conseiller monsieur **Claude Gaudreault** souhaite renchérir les propos de sa collègue concernant l'embellissement du centre-ville. En tant que président du Comité consultatif d'urbanisme, il souligne à quel point il est agréable pour lui et pour les membres du comité d'approuver des projets d'embellissement. Oui, il existe des subventions, mais il rappelle que les propriétaires investissent également de leur propre poche, ce qui mérite d'être reconnu. Il ajoute qu'il y a eu certains retards dans les opérations de nettoyage des rues. La collecte des grosses ordures a pris plus ampleur que prévu : normalement, les gros déchets se limitent à un divan, un matelas ou un lit, mais cette année, il y a eu un peu de tout et de rien. Les employés municipaux ont donc dû consacrer beaucoup de temps à ramasser ces objets, ce qui a considérablement augmenté leur charge de travail et entraîné un retard dans le nettoyage des rues. La même situation s'est produite pour la réparation des nids-de-poule, en raison d'un problème avec la machine servant à chauffer le bitume. Pour terminer, il rappelle que cette fin de semaine aura lieu la compétition d'endurocross, un événement qui attire environ 1 000 personnes dans la ville. Il s'agit d'une très belle compétition, et il invite la population à aller encourager les coureurs. Il félicite les organisateurs qui mènent ce projet à terme et encourage tout le monde à en profiter pleinement alors que la période estivale débute.

La conseillère madame **Dorys Duchesne** énumère les diverses activités et invite la population à consulter les avis publics sur le site web de la Ville de La Tuque. Elle mentionne avoir assisté à la soirée Cœur et Passion, où plus de 500 bénévoles étaient présents. Elle souligne que ce fut un moment touchant et qu'il est important de reconnaître l'engagement de ces personnes. Elle offre ensuite ses sympathies à la famille Mongeon à la suite du décès de Monsieur Roger Mongeon, ancien maire de Parent et membre de la Légion canadienne. Pour terminer, elle renchérit



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

les propos de sa collègue concernant le Gala Desjardins. Elle dit avoir apprécié rencontrer l'ensemble des entrepreneurs et constate avec plaisir que de nombreux jeunes se lancent en affaires. Elle adresse ses félicitations à tous.

Le conseiller monsieur **Clément Dubé** rappelle aux citoyens que les assemblées des conseils de quartier sont de retour après une pause de près d'un an. Elles auront lieu le 21 mai pour la couronne rurale et le 25 mai pour La Croche. Il se réjouit de constater que la population y participe en grand nombre. Il mentionne également qu'il a eu aujourd'hui la chance de participer à la remise de compost en compagnie de Stéphanie Greffard, technicienne en environnement. Il a apprécié rencontrer les citoyens venus s'en procurer et les invite à venir constater la qualité du compost obtenu grâce aux efforts de tous ceux qui compostent à la maison. Il encourage d'ailleurs la population à poursuivre leurs bonnes habitudes et à remplir le bac brun le plus possible, ça en vaut vraiment la peine.

Le conseiller monsieur **André Mercier** s'exprime d'abord au sujet de la qualité du compost remis aux citoyens et indique qu'il partage l'avis exprimé par son collègue à ce sujet. Il a appris avec regret, dernièrement, le décès de monsieur Denis Boulianne. Celui-ci a été entrepreneur, homme d'affaires, il a travaillé dans le domaine de la construction, mais surtout, il s'est impliqué dans le domaine public. Il a été commissaire d'école à l'époque de la Commission scolaire du Haut-Saint-Maurice et également conseiller municipal à la Ville de La Tuque. Le conseil offre donc ses plus sincères sympathies à sa femme, ses enfants et à toute sa famille. Pour reprendre les propos de ses collègues concernant l'embellissement du centre-ville, étant un vieux Latuquois d'origine, il mentionne que cela lui fait du bien de voir ces améliorations, il trouve cela très stimulant. Il tient à féliciter les promoteurs : ceux qui ont déjà rénové, ceux qui sont actuellement en train de le faire, ainsi que ceux qui construisent des logements, car le besoin est bien présent. Pour terminer, il invite la population mercredi le 10 juin à 16 h, au Complexe culturel Félix Leclerc, où aura lieu le dévoilement de la nouvelle programmation. De belles surprises attendent la population.

Le conseiller monsieur **Kevin Roy** remercie chaleureusement l'ensemble du personnel de l'hôtel de ville pour l'accueil qu'il a reçu à la suite de son élection. Il tient également à remercier les citoyens du district n° 1 qui ont voté pour lui lors de l'élection partielle. Il souligne avoir apprécié la possibilité de rencontrer plusieurs personnes du secteur, lesquelles lui ont accordé de leur temps. Il invite la population à participer aux assemblées de consultation citoyenne. Selon lui, la présence des citoyens permettra au conseil d'entendre leurs suggestions, leurs préoccupations et des idées auxquelles les élus n'auraient peut-être pas songé. Il estime que ces échanges contribueront à faire avancer les dossiers et à enrichir la réflexion municipale.

---

### QUESTIONS DES MÉDIAS (2) JOURNALISTES PRÉSENTS

Le journaliste monsieur **Michel Scarpino** de la radio O 97,1 FM demande au conseiller monsieur Claude Gaudreault s'il y a eu davantage de matériaux ramassés lors de la collecte des gros déchets cette année.

Le conseiller monsieur **Claude Gaudreault** indique qu'il y a effectivement beaucoup plus de petits matériaux mélangés aux gros déchets, ce qui complique et rallonge le travail des équipes. Il rappelle que, normalement, cette collecte devrait être réservée uniquement aux gros rebuts. Toutefois, plusieurs citoyens en profitent pour y ajouter divers objets qui ne devraient pas s'y retrouver. Il précise que la Ville assume tout de même la responsabilité de ramasser ces matières, mais qu'un recul devra être envisagé afin de revoir la situation. Il rappelle que la municipalité est là pour



No de résolution  
ou annotation

19 mai 2026

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

offrir un service, mais que les citoyens doivent comprendre l'objectif de cette collecte et l'usage auquel elle est destinée. Selon lui, le conseil devra se questionner.

Le journaliste monsieur **Michel Scarpino** de la radio O 97,1 FM demande s'il serait possible d'envisager la tenue d'une collecte supplémentaire de gros déchets à l'automne.

Le maire monsieur **Pierre Pacarar** précise qu'il n'est pas souhaitable d'augmenter la fréquence des collectes, car plus celles-ci sont nombreuses, plus les citoyens ont tendance à y déposer de petits objets — par exemple un oreiller, une paire de bottes ou d'autres articles qui devraient normalement être placés dans le bac vert, ce qui surcharge inutilement la collecte des gros rebuts. Il rappelle que les employés affectés à cette tâche ne sont pas des éboueurs, mais des employés des travaux publics, et qu'une semaine complète doit être consacrée à la collecte d'objets volumineux et difficilement manipulables. Il ajoute toutefois que oui, une réflexion devra être menée, car la demande est bien réelle et la charge de travail devient trop importante pour être réalisée efficacement en une seule semaine. Il souligne que lorsque les employés sont mobilisés pour cette collecte, ils ne peuvent pas se consacrer à d'autres priorités, comme la réparation des nids-de-poule.

Le journaliste monsieur **Michel Scarpino** de la radio O 97,1 FM informe le maire que ses propos ont piqué sa curiosité concernant ce qui a été discuté plus tôt à la table de concertation pour la première économie. Il demande combien de personnes sont attendues et quelle envergure aura cet événement.

Le maire monsieur **Pierre Pacarar** indique que la Ville travaille actuellement avec deux partenaires, soit la Coopérative forestière d'un côté et la Chambre de commerce de l'autre. Ensemble, ils sont en train de déterminer précisément les personnes qui seront invitées à participer. Il précise qu'il ne s'agira pas d'une centaine de participants : pour parvenir à une entente, il est nécessaire de réunir un groupe restreint, probablement un peu plus d'une dizaine de personnes. Il rappelle que le rôle de la Ville est de rassembler ces acteurs afin de permettre l'élaboration d'une vision commune, qui pourra ensuite guider les travaux. Certains dossiers seront davantage portés par l'industrie forestière ou par des associations, d'autres par la Chambre de commerce, mais la Ville a un rôle rassembleur, notamment pour faire valoir ces préoccupations auprès des élus provinciaux. Le maire ajoute que l'un des objectifs est simplement de permettre aux différents intervenants de se parler, de s'entendre et de se comprendre afin de bâtir une vision d'avenir. Il reconnaît que plusieurs initiatives sont déjà en cours, notamment un projet pilote, mais que tous les acteurs ne sont pas au courant de l'ensemble des démarches. Cette démarche permettra donc aux principaux acteurs économiques de mieux communiquer entre eux.

---

### QUESTIONS DU PUBLIC (4) CITOYENS PRÉSENTS

Aucune question.

---



No de résolution  
ou annotation  
**19 mai 2026**

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-05-141

VLT-2026-05-141

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Christian St-Gelais*  
Greffier

*Pierre Pacarar*  
Maire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Tuque (Québec)

